

**Notification préalable d'une opération de concentration**  
**(Affaire COMP/M.4179 — Huntsman/Ciba Specialty Chemicals)**

(2006/C 128/08)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

1. Le 23 mai 2006, la Commission a reçu notification d'un projet de concentration, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil <sup>(1)</sup>, par lequel les entreprises Huntsman International LLC («Huntsman», États-Unis d'Amérique) et Huntsman Germany GmbH («Huntsman Germany», Allemagne) acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement du Conseil, le contrôle de l'ensemble de l'activité Effets textiles de Ciba Specialty Chemicals Holding Inc («Ciba», Suisse) par achat d'actions et d'actifs.
2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:
  - pour l'entreprise Huntsman: développement, production et distribution d'une grande variété de produits chimiques;
  - pour l'entreprise Ciba: développement et production de produits chimiques spéciaux pour l'industrie textile.
3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que la transaction notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004.
4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans les dix jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie [n° (32-2) 296 43 01 ou 296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M.4179 — Huntsman/Ciba Specialty Chemicals, à l'adresse suivante:

Commission des Communautés européennes  
DG Concurrence  
Merger Registry  
J-70  
B-1049 Bruxelles

---

<sup>(1)</sup> JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.